

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Tous les appartements, maisons, villas, gîtes loués sont la propriété de particuliers qui ont soit confié leur mise en location à l'Agence Immo-Loc Ardèche, agissant comme représentant sur place. Ces biens sont réservés à l'usage exclusif d'habitation.

CONCLUSION DU CONTRAT

La réservation devient effective dès lors que le locataire a procédé au règlement d'un acompte de 25 % du prix de location et au retour d'un exemplaire du contrat signé. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire et à présenter à son arrivée.

LOGEMENT

Le logement est équipé de meubles, vaisselle, ustensiles de cuisine et ménage, literie et couvertures. Il est expressément interdit d'utiliser les lits sans draps. Certains logements sont équipés de draps et linge de toilette. Si vous souhaitez bénéficier de draps, linge de toilette ou autres, l'Agence vous propose ces services en option payante. L'équipement des biens est prévu pour le nombre de personnes pouvant loger dans le logement. Ce nombre ne peut en aucun cas être dépassé sous peine de rupture immédiate du contrat.

PRIX :

Nos prix de location s'entendent tous frais compris : charges, électricité, consommation d'eau, chauffage en hiver (hors téléphone). Les éventuels services annexes choisis et notés sur le contrat sont à régler en sus ainsi que les frais de dossier. La présente convention est ferme et définitive.

Le solde du prix ainsi que les éventuelles options choisies et la taxe de séjour en vigueur sur le territoire sont à régler au maximum un mois avant la date d'arrivée. Dans l'éventualité où ces conditions ne seraient pas remplies, le bailleur serait en droit de relouer immédiatement le logement en question. Tous frais bancaires seront supportés par le locataire. Pour toutes les éventuelles prestations supplémentaires ou sommes non réglées à son arrivée, le locataire s'engage à les payer à la remise des clés.

REGLEMENT DU PRIX :

Le règlement du prix de location peut s'effectuer par chèque, chèques vacances, carte bancaire ou virement sur le compte référencé ci-dessous :

SARL Immo-Loc Ardèche

IBAN : FR76 1390 6000 0385 0396 4047 982 Code BIC : AGRIFRPP839

RIB : 13906 00003 85039640479 82

LE LOCATAIRE :

-pourra introduire dans les locaux loués un animal familier sur accord exprès de l'Agence (noté au contrat)

-s'engage à occuper les lieux « en bon père de famille », tout commerce y étant rigoureusement interdit et respectera si besoin, le règlement de copropriété. Les objets mobiliers ne devront subir que la dépréciation provenant de l'usage. Dans le cas où certains seraient détériorés, cassés ou disparus, ils devront être remplacés par d'autres semblables et de valeur égale ou le prix de remplacement pourra être payé par le locataire à l'Agence qui en fixera le coût. Le preneur est tenu pour responsable de tout objet cassé ou détérioré et des dommages causés aux installations, appareils de chauffage ou autres.

-autorise l'Agence à exécuter tous travaux nécessaires au bon fonctionnement et au bon entretien du logement, même en son absence. En cas d'interruption dans le fonctionnement des services, le locataire devra prévenir l'Agence. Celle-ci fera diligence pour obtenir les interventions nécessaires mais décline toute responsabilité dans les délais de réalisation des travaux, ainsi que sur les nuisances provoquées. Les interruptions dans le fonctionnement des services ou des services publics ne justifient pas une réduction de loyer si elles ne sont pas dues à un acte de volonté du bailleur. Dans le cas où les canalisations de vidange des lavabos, baignoires, douches, éviers, WC... venaient à être obstruées par le fait du locataire, la remise en état lui incomberait.

A peine de résiliation, le locataire ne pourra EN AUCUN CAS sous-louer ni céder ses droits à la présente convention sans le consentement exprès de l'Agence Immo-Loc Ardèche.

A défaut de paiement aux échéances fixées ou d'inexécution d'une clause du présent engagement, l'Agence pourra résilier immédiatement le présent contrat et le locataire devra quitter les lieux sur le sur le champ.

ASSURANCE :

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

L'Agence décline toutes responsabilités concernant les risques locatifs encourus par les objets mobiliers des locataires, particulièrement en cas d'incendie ou vols.

ANNULATION :

- Par le locataire

Toute annulation doit être notifiée par Lettre Recommandée.

Annulation avant l'arrivée : l'acompte reste acquis à l'Agence. Le solde sera dû si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue.

Si le séjour est écourté, le prix de location reste acquis. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

DURÉE DE LA LOCATION :

La location est consentie pour un séjour qui commence le jour de l'arrivée à 17 heures et se termine le jour du départ à 10 heures. La durée de la location ne pourra être prolongée au-delà des jours et heures prévus au contrat, sauf accord de l'Agence : le preneur aura la faculté de prolonger son séjour dans le cas où le logement n'a pas déjà été reloué, moyennant préavis donné à l'Agence. Le loyer sera compté « prorata temporis ».

ARRIVÉE :

L'arrivée est prévue entre 17h et 19h. Lors de votre réservation nous vous demanderons de **nous indiquer précisément votre heure d'arrivée** afin que nous puissions organiser votre accueil. En cas de retard nous vous demanderons de nous prévenir afin de nous réorganiser. Avec le contrat, qui vous aura été envoyé, sera joint l'itinéraire et le numéro de la personne à prévenir en cas de retard.

Si l'Agence ne peut accompagner le locataire, il lui sera remis une fiche d'état des lieux l'informant qu'un inventaire est présent dans le logement. Il sera tenu de vérifier dans son intérêt l'inventaire, l'état des lieux et le bon fonctionnement des appareils électroménagers et sanitaires, et de signaler toute anomalie à l'Agence sous 48 heures avec ses observations par écrit. Passé ce délai, l'inventaire et l'état des lieux seront réputés conformes.

CAUTION :

Une caution de 500 € à 1200 € selon le bien loué est demandée sous forme de chèque ou d'empreinte de carte bancaire. Elle est à régler au plus tard à l'arrivée, et dans tous les cas avant la remise des clés. Ce présent cautionnement ne pourra en aucun cas être considéré comme un paiement anticipé de loyer et ne sera productif d'aucun intérêt. Il est destiné à couvrir les dommages et/ou dégradations du logement et du mobilier et objets garnissant le logement causés par le locataire, ainsi que les pertes de clés et d'objets. Le dépôt de garantie sera restitué au preneur à son départ ou dans un délai maximum d'un mois après son départ, déduction faite le cas échéant des sommes couvrant les dommages et/ou dégradations causés par le preneur ainsi que les pertes de clés et objets et éventuellement le prix du nettoyage de tapis, alèzes, couvertures, matelas, literie...qui auraient été tâchés.

DEPARTS :

Le check out/remise des clés départ doit se faire impérativement avant 10 h avec notre représentant, suivant une heure convenue, qui vous retrouvera à la propriété pour un état des lieux et la reprise des clefs. Tout retard entraînera la perception par l'Agence d'un montant équivalent à une journée de location supplémentaire. Le locataire signataire du contrat ne peut en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location. Si le locataire souhaite partir en dehors des horaires d'intervention de l'agence, l'état des lieux de sortie sera fait par l'Agence avant l'arrivée des nouveaux occupants. Dans ce cas, le locataire déclare accepter l'état des lieux effectué par le personnel de l'Agence après son départ.

PROPRETE :

Les logements doivent être laissés en parfait état de propreté. Les meubles et objets mobiliers devront être remis à la place qu'ils occupaient lors de l'entrée. Dans le cas contraire, le nettoyage et la remise en état seront facturés et retenus sur la caution.

PISCINES :

Pour les locations équipées de piscine, il est précisé que celle-ci dispose d'un système de sécurité conforme aux normes en vigueur. Une notice d'utilisation et/ou explicative est remise au locataire qui le reconnaît.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES :

Vos données personnelles sont conservées pendant toute la durée de l'exécution du présent contrat et au maximum pendant 5 ans.

Elles sont destinées à l'Agence IMMO-LOC ARDECHE. Le responsable du traitement des données personnelles est **L'Agence Immo-Loc Ardèche à VALLON PONT D'ARC (07150)**.

Conformément à la loi informatique et libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de portabilité de vos données en vous adressant à f.rivelet@immolocardeche.com. Vous pouvez porter toute réclamation devant la Cnil (www.cnil.fr).

Dans le cas où des coordonnées téléphoniques ont été recueillies, vous êtes informé(e) de la faculté de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique prévue en faveur des consommateurs (article L. 223-1 du code de la consommation).

Le locataire déclare avoir pris connaissance de toutes les clauses du contrat de location, ainsi que du descriptif des lieux, et les accepter sans aucune restriction ni réserve. En cas de contestation, les tribunaux du lieu du siège social de l'Agence sont seuls compétents.

Date :

Signature du(des) locataire(s)